

SOCIÉTÉ

Drogue au volant : vers une plus grande répression

Élisabeth Borne a annoncé dimanche que les sanctions pour conduite sous l'emprise de stupéfiants seraient « sans doute renforcées » en juillet. Une décision qui arrive après une série d'accidents, dont la mort de trois jeunes policiers dans le Nord et d'une fillette de 6 ans dans les Yvelines.

C'est à travers la réunion d'un comité interministériel de la sécurité routière, au mois de juillet, que la Première ministre veut répondre aux récents accidents de la circulation impliquant des conducteurs sous l'emprise de stupéfiants. « On aura à revenir sur les sanctions qui doivent sans doute être renforcées », a déclaré Élisabeth Borne dimanche sur RadioJ. « On a fait 800 000 contrôles en 2022, on veut passer à 1 million. On veut être très présent pour dissuader ce genre de comportements », a insisté la cheffe du gouvernement, qui réagissait notamment après la mort de trois policiers dans le Nord et d'une fillette, renversée par une automobiliste testée positive au cannabis dans les Yvelines.

Des réflexions autour de l'homicide routier

Élisabeth Borne rappelle que les ministres de la Justice et de l'Intérieur étaient « en train de regarder » la possibilité de créer un délit d'homicide routier sachant qu'actuellement les actes des conducteurs sous l'emprise de drogue ayant causé le décès d'une personne tombent sous le coup de « l'homicide involontaire ». « En-



En 2022, près de 700 morts survenues sur les routes de France seraient dues à la consommation de stupéfiants. Photo d'illustration Sipa/SYSPCO

tends que cela puisse changer », a-t-elle souligné. « Il y a un enjeu de terminologie », a-t-elle ajouté, en expliquant qu'il s'agissait d'un « aspect symbolique mais important ».

Ce délit pourrait-il être étendu à la conduite sous l'emprise de l'alcool ? « Sur des taux d'alcoolemie très importants, c'est des choses qui sont en train d'être regardées », a-t-elle fait valoir.

Le député LR des Alpes-Maritimes Eric Pauget a déposé début avril une proposition de loi pour instaurer ce délit d'homicide routier. Son texte prévoit de créer « une peine intermédiaire entre l'homicide involontaire et l'homicide volontaire ».

Plus de 3 500 morts sur les routes en 2022

Parallèlement, le chef multitéolé Yannick Alléno, qui a perdu son fils de 24 ans renversé par un chauffard ivre et sous l'emprise de stupéfiants, a chargé l'universitaire Didier Rebuc et l'avocat Pierre Corneut-Gentille, tous deux éminents pénalistes, de plancher sur l'introduction dans le code pénal d'un tel délit.

Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, la conduite en état d'ivresse est la deuxième cause de mortalité sur les routes, après la vitesse, et dans les accidents mortels, 12 % des conducteurs contrôlés sont positifs aux stupéfiants. En 2022, plus de 3 500 personnes sont décédées sur les routes françaises. Près de 700 décès seraient dus à la consommation de stupéfiants.

Borne assimile le RN à Pétain

Interrogée ce dimanche au micro de Radio J, Élisabeth Borne s'en est prise au Rassemblement national (RN), « héritier de Pétain » dont elle juge la victoire « possible » en 2027. « Alors maintenant, le Rassemblement national y met les formes, mais je continue à penser que c'est une idéologie dangereuse », a déclaré la Première ministre. En réaction, Marine Le Pen a jugé que les propos de la cheffe du gouvernement « ne sont pas acceptables à l'égard du premier parti d'opposition, de ses 88 députés, de ses milliers d'élus et des millions de Français qu'il représente » sur Twitter.

IMMIGRATION

Darmanin tend la main à droite



Gérald Darmanin (à droite) et Eric Ciotti, président des Républicains, étaient réunis sous la bannière UMP, ici en 2015. Photo Sipa/Jacques WITT

Le ministre de l'Intérieur a appelé le parti LR, dans une interview, à travailler à un compromis pour aboutir à un texte sur l'immigration à l'automne.

« C'�acun doit faire un pas » en vue d'un compromis entre la majorité présidentielle et les Républicains pour aboutir à un texte sur l'immigration à l'automne, a exhorté le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, dans une interview au *Parisien* mise en ligne samedi, dans laquelle il trace quelques lignes rouges. « Chiche, travaillons ensemble ! », a lancé le ministre, réagissant aux propositions de loi très fermes des Républicains sur l'immigration, dont l'une prévoit d'inscrire dans la Constitution la possibilité de déroger aux traités et au droit européens en matière d'immigration.

« Pas à n'importe quel prix »

« Il n'aura pas d'accord à n'importe quel prix. Chacun doit faire un pas », a estimé le locataire de la place Beauvau, rappelant qu'il y a soixante députés LR à l'Assemblée. Seuls, ils ne sont pas capables de faire adopter leurs propositions, et le

gouvernement de son côté ne dispose pas de majorité absolue pour faire voter son propre texte : « On peut garder notre texte, déjà adopté par la commission des lois du Sénat, en discutant ensemble des amendements pour le modifier. Les LR voudraient absolument qu'on réd-

pose ensemble un nouveau texte de loi ? Nous y sommes prêts s'il est discuté avec les centristes et les radicaux. »

Parmi les propositions LR qu'il retient, il a cité « le conditionnement des visas, avec la modulation de l'aide au développement des pays concernés, à la mise en œuvre des laissez-passer consulaires, la discussion autour des mineurs non accompagnés, le contrôle à 360 degrés des demandes de titres de séjours ». Il s'est dit également prêt à mener des discussions sur l'ouverture des prestations sociales à partir de 5 ans de résidence en France.

Face au parti d'Eric Ciotti, qui s'y oppose, il a défendu « la régularisation des travailleurs immigrés, qui respectent nos valeurs et travaillent sur notre territoire depuis plusieurs années », soulignant que « les Français y sont favorables, y compris à droite ».

EN BREF

MONTPELLIER

Mohamed Haouas en détention provisoire

L'international français de rugby Mohamed Haouas a été placé en détention provisoire dimanche dans l'attente de son procès pour violences conjugales mardi à Montpellier. Le joueur avait été placé en garde à vue vendredi soir après des violences contre sa femme sur la voie publique à Montpellier, dans le sud de la France. Violences, pour lesquelles cette dernière n'a pas porté plainte, a précisé l'avocat du rugbyman. Le joueur du club champion en titre de Montpellier sera jugé en comparution immédiate par le tribunal correctionnel de Montpellier, devant lequel il encourt une peine maximale de trois ans de détention.

MORBIHAN

Le corps d'une femme dans une rivière, un suspect en garde à vue

Le parquet de Lorient a ouvert une enquête criminelle pour « homicide volontaire » après la découverte du corps d'une femme d'une vingtaine d'années samedi dans une rivière à Lanester (Morbihan). Dimanche soir, un suspect, « un homme d'environ 30 ans », se trouvait en garde à vue, a indiqué le procureur de Lorient Stéphane Kellenberger. « Proche de l'entourage familial de la victime », cet homme a été placé en garde à vue « à des fins de vérifications », a-t-il souligné. Née en 1999, la victime est une jeune femme originaire du pays de Lorient, qui était « totalement inconnue des services de justice », a précisé le procureur. Son corps a été découvert par des promeneurs samedi matin dans les eaux du Blavet. Elle aurait été étranglée.

TUNISIE

Deux Français tués dans un accident d'ULM

Deux Français ont été tués et deux autres blessés dans un accident d'ULM samedi, dans la zone du Chott El Jerid, un lac salé asséché au sud de la Tunisie. Les quatre Français participaient à un rallye organisé du 25 mai au 6 juin dans plusieurs régions du sud du pays. Les sauveteurs ont trouvé « un premier avion ultra-léger motorisé (ULM) qui avait pris feu et deux corps calcinés à l'intérieur », selon le porte-parole de la Protection civile, Moez Triâa. Les deux victimes étaient âgées de 55 et 78 ans, a-t-il précisé. A environ trois kilomètres, les secours ont découvert « un deuxième appareil » dont les deux occupants « ont été légèrement blessés ». Agés de 60 et 62 ans, ils sont sortis de l'hôpital de Tozeur. Les secours estiment probable que l'accident ait été causé par une collision entre les deux appareils.

HÉRAULT

Une femme de 72 ans poignardée

Une femme de 72 ans a été retrouvée morte samedi en fin de matinée sur le parking de sa résidence à Montpellier (Hérault), après avoir été poignardée. Le corps de la victime présentait trois plaies d'arme blanche au niveau du cou, selon une source policière. La personne vivait seule et était placée sous curatelle », a précisé le procureur de la République de Montpellier, Fabrice Bélargent. Aucun élément sur le mobile possible de cet homicide n'est pour l'heure établi. La police judiciaire de Montpellier a été saisie de l'affaire.